

Point de vue de PostEurop sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi en amont du 4e Congrès extraordinaire



PostEurop

Publié par **POSTEUROP**

Bruxelles, mars 2023

N° de Registre de Transparence: 092682012915-24

PostEurop[•]

À propos de POSTEUROP

POSTEUROP est l'association représentant les opérateurs postaux publics européens. Elle s'engage à soutenir et à développer un marché européen de la communication postale durable et concurrentiel, accessible à tous les clients et garantissant un service universel moderne et abordable. Nos Membres comptent **2 millions d'employés** à travers l'Europe et servent quotidiennement **800 millions de clients** via plus de 175 000 guichets.

Association des Opérateurs postaux publics européens

Boulevard Brand Whitlock 114
1200 Bruxelles
Belgique

T: + 32 2 761 9650
E: info@posteurop.org

posteurop.org | ©PostEurop

CONTEXTE

À quelques mois du 4e Congrès extraordinaire qui examinera les propositions relatives à l'ouverture de l'UPU et en vue de préparer la session S3, PostEurop estime qu'il est utile de rappeler les décisions clés et principes fondamentaux et de formuler certaines recommandations.

Rappel des décisions clés et des principes fondamentaux

Le Congrès d'Abidjan a adopté deux résolutions qui fixent la voie à suivre pour procéder à l'ouverture de l'UPU de manière progressive et contrôlée.

La Résolution C 11/2021 a chargé les organes de l'Union de poursuivre les travaux sur les propositions visant à s'engager vers « la poursuite de la réforme et de l'ouverture de l'Union aux acteurs du secteur postal élargi ». Il est demandé de respecter la mission de l'Union qui est de stimuler le développement durable de services postaux universels efficaces et accessibles, de maintenir l'Union en tant qu'Organisation intergouvernementale et il est souligné qu'un accès accru des acteurs du secteur postal élargi aux produits et services de l'Union pourrait contribuer à renforcer la mission de l'Organisation.

La Résolution C 12/2021, relative à la tenue d'un « Congrès extraordinaire », indique qu'il s'agit d'aborder « l'examen des propositions liées à la poursuite de l'ouverture de l'Union à des acteurs du secteur postal élargi (...) » afin de faire face aux énormes défis qui se posent actuellement dans le secteur postal.

Depuis le début du cycle d'Abidjan, de nombreux travaux ont été consacrés au processus d'ouverture de l'Union (en particulier au 1er axe de travail (Workstream 1 - WS1) - cadre institutionnel et au 2e axe (WS2) - ouverture des produits et services), avec l'objectif de rédiger des propositions consensuelles à soumettre au Congrès extraordinaire, qui se tiendra en octobre 2023.

Lors de la session S1 (avril 2021), le CA a approuvé la délégation de l'examen technique du 2e axe de travail au Comité 2 du CA, par l'intermédiaire d'une équipe d'experts nouvellement constituée, ainsi que la poursuite des travaux sur le 2e axe. Il a également approuvé la liste des produits et services

supplémentaires de l'UPU devant faire l'objet d'un examen technique.

Lors de sa session de novembre 2021 (S2), le CA a formé une nouvelle Task Force (TF) pour mener à bien le mandat sur l'ouverture donné par le Congrès. En janvier et février 2022, avec le soutien du Bureau international (BI), les co-présidents de la TF ont établi un mandat plus détaillé pour la TF et ont converti les résolutions adoptées par le Congrès en objectifs spécifiques, qui ont été à leur tour regroupés en grands axes de travail : 0) gestion de la TF ; 1) cadre institutionnel (WS1) ; 2) produits et services (WS2) ; et 3) la réforme en tant que continuum.

Sur la base de ces principes fondamentaux et de ces éléments clés, PostEurop souhaite mettre en avant les points de vue suivants pour la préparation des rapports et des propositions de la S3 au 4e Congrès extraordinaire :

WS 1 - Cadre institutionnel : Renforcement du Comité Consultatif (CC)

- Renforcer la position de l'UPU en tant qu'organisation intergouvernementale en définissant clairement les responsabilités et les rôles de toutes les entités concernées.
- Le CC, soutenu par la décision prise lors du Congrès d'Abidjan, a travaillé sur une réforme profonde de sa structure afin de se rapprocher des structures du CEP/CA. Ce processus a déjà permis d'atteindre un bon levier d'autonomisation. Par conséquent, cet aspect de l'ouverture de l'UPU peut être considéré comme accompli pour l'instant.
- L'élargissement de la composition du CC à d'autres entités notables, telles que les universités et les instituts de recherche, pourrait constituer une valeur ajoutée en permettant de mettre l'accent sur les connaissances dans le cadre des travaux du CC, tout en facilitant les contributions structurées et les discussions techniques entre les acteurs du secteur postal élargi concernés et le CA/CEP.

WS 2 - Examen technique des produits et services de l'UPU

Cet examen a été divisé en différents ensembles de produits et de services classés par ordre de priorité. Toutefois, PostEurop préfère se concentrer sur les grands principes applicables en relation avec les différents domaines d'intérêt spécifiques de l'UPU :

En ce qui concerne l'interconnectivité et l'interopérabilité, compte tenu de la nécessité de conserver l'esprit des Résolutions d'Abidjan et des risques qui ont été constamment soulignés au sein des différentes TF, PostEurop recommande de ne plus s'intéresser à ces deux principes, en raison des produits et services sensibles auxquels ils font référence, tels que les codes CTCL ou les systèmes de rémunération. Ces deux principes ont déjà été considérés comme inadaptés à une ouverture au secteur privé pour différentes raisons :

- Un manque de résultats d'analyses de risques spécifiques,
- Les impacts négatifs potentiels en matière de prestation du Service postal universel,
- Il n'a jamais été prouvé que les différents modèles d'interopérabilité proposés étaient bénéfiques pour une prestation durable du Service postal universel.

Depuis longtemps, certains OD et transporteurs privés entretiennent une collaboration fructueuse sur une base volontaire, commerciale et bilatérale. Il n'y a donc pas lieu de justifier l'introduction d'une nouvelle réglementation.

En outre, la discussion sur l'interconnectivité et l'interopérabilité implique à la fois la réciprocité et d'autres réglementations extérieures à l'UPU, et toute avancée devrait être étudiée et analysée en profondeur.

Dans la perspective du prochain Congrès extraordinaire, PostEurop recommande de se concentrer sur d'autres principes que ceux exposés ci-dessus, qui sont liés à d'autres produits et services de l'UPU considérés comme plus faciles à définir et pour lesquels un plus large consensus est trouvé parmi les Membres. A cet égard, nous tenons à souligner que la recherche, la communication et la mesure de la performance du secteur sont des domaines qui conviennent déjà à l'ouverture aux acteurs du secteur postal élargi.

En ce qui concerne les services de recherche et de communication, PostEurop estime qu'ils pourraient être ouverts, à condition que le principe de réciprocité entre les OD et les acteurs du secteur postal élargi soit appliqué et qu'il y ait un débat approfondi. En ce qui concerne les services de mesure des performances du secteur, PostEurop estime qu'il serait bénéfique d'ouvrir tous les outils qui serviront le mieux les objectifs de durabilité des Nations Unies en termes de préoccupations environnementales mondiales. Les acteurs du secteur postal élargi bénéficieraient également d'outils permettant d'accroître la qualité du service, de réduire les émissions de carbone et d'améliorer la sécurité. L'interopérabilité technique entre les acteurs et les OD pourrait être améliorée principalement en se concentrant sur les questions mentionnées ci-dessus afin que les citoyens puissent bénéficier de meilleurs services. Cela permettrait également de répondre aux exigences gouvernementales.

En ce qui concerne les services de paiement mobiles, il convient de rappeler que le secteur postal est le deuxième plus grand contributeur à l'inclusion financière dans le monde. Il est donc très urgent de prendre des mesures pour ouvrir les services financiers postaux de l'UPU aux prestataires de services postaux mobiles, car les services actuels ne répondent pas aux besoins des clients. Le développement de ces services renforcerait l'inclusion financière à l'échelle mondiale et se traduirait par la création de nouvelles opportunités commerciales pour les OD et les acteurs du secteur postal élargi.

L'UPU aide ses Pays-membres à introduire ou à développer des services financiers inclusifs et durables (épargne, paiements, transferts d'argent, assurances, crédits). L'UPU est un partenaire idéal pour aider les institutions et les bailleurs de fonds à rendre les services financiers postaux accessibles aux populations les plus défavorisées, avec pour objectif de bâtir un réseau mondial plus fort, incluant le secteur privé, et de renforcer l'inclusion financière dans le monde, en créant également de nouvelles opportunités commerciales pour les OD et les acteurs du secteur postal élargi.

CONCLUSIONS*¹

Enfin, PostEurop souhaiterait recommander la tenue de travaux supplémentaires afin d'inclure la définition d'objectifs clairs, l'évaluation des bénéfices et la mise en place d'une feuille de route claire pour le processus d'ouverture de l'UPU au-delà du Congrès extraordinaire de 2023.

**1 Tout bien considéré, PostEurop, reconnaissant les résultats obtenus lors de la récente réunion de l'équipe d'experts de la Commission 2 du CA, se félicite de voir les travaux progresser dans la direction souhaitée. Évidemment, PostEurop continuera à suivre l'évolution de la situation afin de trouver une solution gagnant-gagnant.*

Pour en savoir plus, veuillez contacter:

M. Aimé Theubet

Président du Comité *Affaires de l'UPU et des Unions restreintes* de PostEurop
La Poste Suisse

E: aime.theubet@post.ch

M. Vincenzo Aurelio

Président du GT *Ouverture de l'UPU*
du CAU de PostEurop
Poste Italiane

E: vincenzo.aurelio@posteitaliane.it

Pour contacter POSTEUROP:

**Association des Opérateurs
postaux publics européens**

Boulevard Brand Whitlock 114
1200 Bruxelles
Belgique

E: info@posteurop.org

T: + 32 2 761 9650